

DH L'auteur du dépôt de déchets toxiques à Hensies pratiquement identifié : "il sera poursuivi au pénal"

L'auteur devra également s'acquitter d'une amende administrative et rembourser les frais de dépollution à la commune.

Florian Ducobu
Publié le 16-01-2023 à 13h09



L'auteur du dépôt de déchets toxiques s'expose à de lourdes sanctions. ©D.R.

L'auteur du dépôt sauvage de déchets polluants à Hensies risque bien de regretter son geste. La zone de police des Hauts-Pays est en effet activement à sa recherche et serait prête à toucher au but. Son geste va lui coûter cher puisqu'il devra s'affranchir des 16 000 euros nécessaires à la dépollution du site. Mais ce n'est pas tout, il s'expose également à une amende administrative et sera également poursuivi au pénal. Bref, un geste inconscient qu'il risque rapidement de regretter.

"Nous avons pratiquement identifié l'auteur du dépôt de déchets toxiques. La police fera ensuite suite de l'affaire auprès du procureur du roi", confie Eric Thiébaud, bourgmestre de Hensies.

Rapidement retirés, les déchets toxiques avaient lourdement touché le sol qu'il fallait donc dépolluer. Une dépollution qui a pu avoir lieu non sans frais...

"Nous en avons déjà pour 16 000 euros de frais de dépollution", poursuit Eric Thiébaud qui n'avait pas lésiné sur les moyens pour aider les forces de police à mettre la main sur l'auteur des faits. "Il y a une caméra sur la place communale d'Hensies mais pas sur le lieu du dépôt en lui-même. Nous avons tout regardé. J'avais également publié un post Facebook pour tenter d'obtenir d'éventuels témoignages. Parfois, les réseaux sociaux peuvent permettre d'obtenir des résultats. J'espère que cela sera le cas cette fois-ci", nous avait-il indiqués.

La magie des réseaux sociaux semble avoir porté ses fruits puisque de précieuses informations ont pu être obtenues par le maieur. Un travail rondement mené qui va se retourner contre l'auteur du dépôt sauvage et de son portefeuille. Il devra en effet rembourser la commune des frais de dépollution, s'élevant à 16 000 euros. En plus de cela, il s'expose à une amende administrative. Des sanctions pénales pourront également être décidées puisque la commune semble bien décidée à le poursuivre au pénal. Le procureur du roi sera d'ailleurs informé de l'avancement de l'affaire une fois le responsable identifié.

Un dossier rondement mené donc dont l'auteur s'en rappellera pendant de longues années...